

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR L'AGENT / LE COURTIER

Nom de l'agent/du courtier : _____ Adresse électronique : _____
 Adresse : _____ Ville : _____
 Province : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURÉ

Nom : _____ Adresse électronique : _____
 Adresse : _____ Ville : _____
 Province : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TOURNOI ASSURÉ

Nom du tournoi assuré : _____
 Nom du club/terrain de golf : _____
 Adresse du club/terrain de golf : _____
 Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
 Date de début du contrat : _____ Date de fin du contrat : _____
00 h 01 Heure normale à l'adresse postale de l'assuré nommé aux présentes
 N° du trou assuré : _____ Distance du terre de départ (min. 125 verges) : _____
 Nombre de participants : _____ Nombre de professionnels du club participants : _____ Nombre de professionnels externes participants : _____
 Montant de l'assurance : \$ _____ Montant de l'assurance du trou caché : 1 000 \$
 N° du trou assuré pour l'essai unique : _____ Distance du terre de départ (min. 150 verges) : _____
 Nombre d'essais : _____ Nombre de participants : _____ Nombre de professionnels du club participants : _____
 Nombre de professionnels externes participants : _____ Montant de l'assurance : \$ _____

L'assuré s'est déjà vu refuser ou annuler une demande d'assurance similaire Oui Non

Si vous avez coché « Oui », veuillez indiquer le nom de l'assureur et la raison du refus / de l'annulation : _____

SECTION 4 : GARANTIES

Cette couverture est offerte sous réserve des modalités, conditions, limitations, exclusions et avenants de la police, ainsi que des garanties suivantes :

1. L'assureur indemniserà l'assuré d'un montant n'excédant pas le montant de l'assurance indiqué sur la page des déclarations, pour les frais engagés dans la remise d'un prix au participant qui, durant le toumoi assuré, réussira le premier trou d'un coup, trou caché ou essai unique sur le trou assuré.
2. La distance entre le terre de départ et le drapeau du trou assuré, où sont effectués les essais pour le trou d'un coup et l'essai unique, doit être celle indiquée sur la page des déclarations.
3. Un (1) responsable du toumoi doit être en poste au vert du trou assuré et doit suivre le jeu de près en tout temps durant le toumoi assuré. Le responsable du toumoi doit être témoin de tous les essais de chaque participant. Dans l'éventualité où le responsable du toumoi ne serait pas à son poste pour quelque raison que ce soit, il incombe à l'assuré d'interrompre les essais des participants jusqu'à ce que le responsable du toumoi soit à son poste et prêt à être témoin des essais pour le trou d'un coup, le trou caché et l'essai unique. Si aucun responsable du toumoi n'est présent pour être témoin des essais pour le trou d'un coup, le trou caché et l'essai unique et que l'un des participants réussit le trou d'un coup, le trou caché ou l'essai unique, l'assuré sera responsable de l'indemnisation qui en résultera et l'assureur ne sera pas tenu d'indemniser l'assuré ou le participant.
4. Aucun participant n'est autorisé à effectuer un essai de pratique au trou assuré le jour du toumoi assuré. Seul le premier essai de chaque participant est admissible au prix pour le trou d'un coup, le trou caché ou l'essai unique.
5. L'assuré doit respecter les conditions contenues ou mentionnées aux présentes.
6. La carte de pointage du participant qui réussit le trou d'un coup ou le trou caché doit être attestée par le responsable du toumoi qui surveille le jeu au trou assuré, ainsi que par tous les participants faisant partie du même groupe que celui qui réussit le trou d'un coup ou le trou caché. Dans le cas d'un trou d'un coup réussi lors d'un essai unique, seul le responsable du toumoi est tenu d'attester la carte de pointage.
7. Si un participant réussit un trou d'un coup ou un trou caché, il doit terminer sa partie de golf et remplir sa carte de pointage (non applicable dans le cas d'un essai unique). Toutes les cartes de pointage doivent être remplies.
8. Les participants au toumoi assuré doivent jouer en groupes de trois ou de quatre; aucun groupe de deux n'est autorisé (non applicable dans le cas d'un essai unique).
9. Une balle envoyée hors-limite ou dans un obstacle d'eau, qui est refrappée par la suite n'est pas admissible (il s'agirait d'un trou de trois coups).
10. La demande d'assurance dûment remplie fait partie intégrante de la présente police et constitue une condition de cette police.
11. Tout le matériel et tous les trous doivent être conformes aux normes de l'A.R.G.C. qui s'appliquent respectivement aux professionnels et aux amateurs.
12. Aucune partie du trou assuré ne peut être aménagée, préparée ou modifiée, et aucun drapeau ne peut être déplacé de l'endroit où il se trouve habituellement dans le but de faciliter la réussite d'un trou d'un coup, d'un trou caché ou d'un essai unique.
13. Le responsable du toumoi qui a été témoin du trou d'un coup, du trou caché ou de l'essai unique et qui a signé le formulaire de demande doit être la même personne qui a signé l'« Affidavit – Responsable du toumoi ».
14. Les golfeurs professionnels et les professionnels de club ne sont pas autorisés à participer au toumoi assuré, sauf si leur nom figure sur la demande et qu'ils ont reçu une facture en conséquence.
15. Si les conditions réelles du toumoi assuré diffèrent de quelque façon de celles présentées à l'administrateur de régime par l'assuré, l'assureur est exempté de toute obligation, sauf si les modifications en question ont été approuvées par écrit par l'administrateur de régime avant le début du toumoi assuré.

SECTION 5 : DÉCLARATIONS

En signant ci-dessous, je reconnais avoir lu et compris les garanties de la section 4. Je déclare qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont complets et exacts. Je comprends que certaines clauses de la police peuvent restreindre ou exclure la couverture et que je devrais lire attentivement la police sur réception de celle-ci. Je comprends également que cette demande fera partie intégrante de la police.

Date (mm/jj/aaaa) : _____ Signature : _____